

Sujet : [INTERNET] Observations concernant l'extension de l'entreprise Baudelet à Blaringhem (59173)

De : Fanny Bertrand <fanny.bertrand@yahoo.com>

Date : 13/02/2020 21:40

Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

C'est avec une réelle inquiétude que je me permets de vous écrire au sujet du projet d'extension de l'usine Baudelet.

En effet, la diffusion dans l'environnement de PCB en 2016 et l'abattage d'une partie du troupeau de vaches laitières à cause de la présence de ces molécules dans le lait sont encore bien présents à mon esprit. Or, l'entreprise sollicite aujourd'hui l'autorisation de continuer à traiter les VHU (véhicules hors d'usage) dont le broyeur avait été mis en cause dans cet épisode de pollution. Le remplacement de ce broyeur par un déchiqueteur de métaux mobile n'est pas plus rassurant puisque cet outil fonctionne sans les mesures de confinement qui manquaient déjà au broyeur précédent, ce qui avait été considéré comme un élément responsable de la diffusion des PCB.

En outre, cette demande d'autorisation concerne également le stockage temporaire de DECHETS DANGEREUX (transit, tri, regroupement) mais qu'entend-on par "temporaire" ? Ils resteront dangereux quel que soit leur temps de séjour. N'y aura-t-il pas des risques de pollution comme pour les PCB ?

De plus, on constate sur le schéma du projet d'agrandissement du site, que l'entreprise prévoit en direction du Nord, donc vers le village, entre le canal et la rue de Neuffossé, des bassins de lagunage jusqu'à l'aplomb du débouché du chemin du Petit Haverskerque. Cette "plateforme matériaux 2" ainsi désignée par l'entreprise ira donc jusqu'à 150 mètres des premières maisons du village parmi lesquelles se trouvent l'école et ses 280 élèves, le futur cabinet médical prévu par la municipalité et les futures habitations envisagées juste en face...

Au vu de ces constatations, comment accorder à l'entreprise les autorisations liées aux rubriques 3510-3550-2718-2782-1-2712-1 de la nomenclature des installations classées, objet de cette enquête publique ?

Pourquoi ne pas prendre en compte le bien-être et la santé des habitants de Blaringhem et de ses environs ? Pourquoi permettre une dégradation de la qualité de l'air (le projet émet de l'ammoniac qui contribue à la formation de particules fines) ?

Pourquoi défigurer une jolie commune avec une montagne de déchets de 40 mètres de haut qui avance vers le village et qui ne sera dissimulée que dans 20 à 30 ans quand les arbres, non encore plantés, auront poussé ?

En espérant que mon courrier retiendra toute votre attention,

Sincères salutations

Fanny BERTRAND

ancienne Blaringhemoise dont les enfants sont encore scolarisés à Blaringhem (mais peut-être plus pour longtemps compte tenu de ce projet !!)